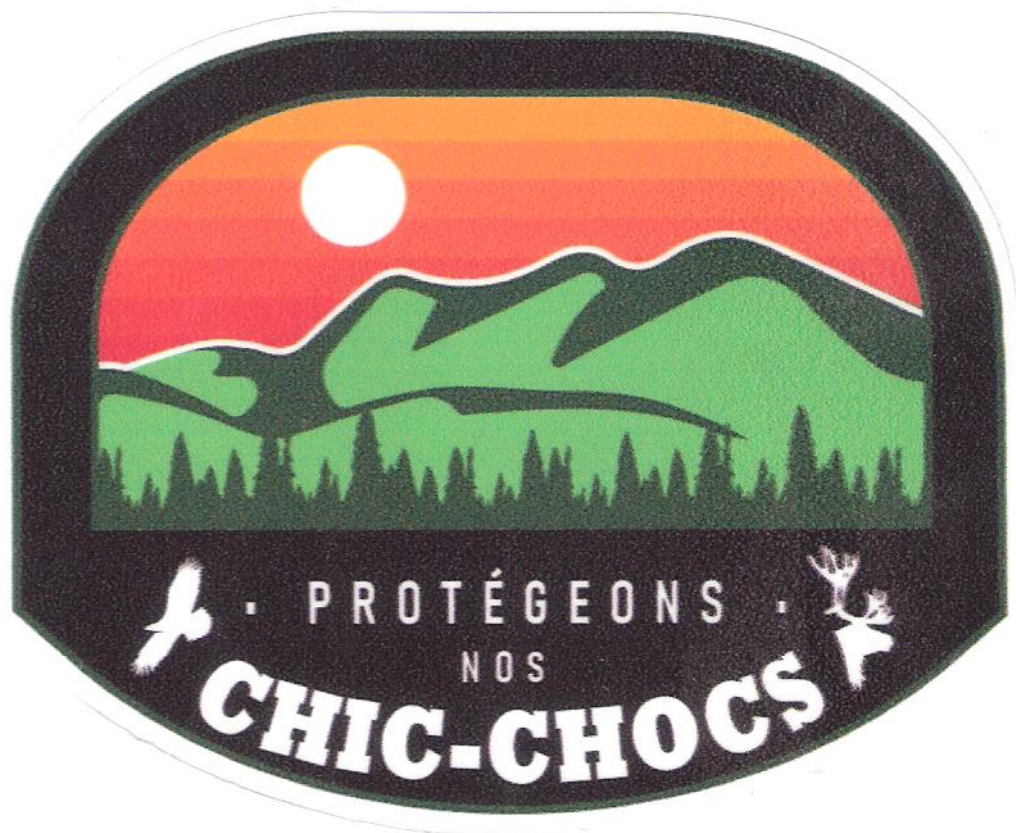


Comité de protection des monts Chic-Chocs de la
Réserve faunique de Matane



Ce mémoire est présenté dans le cadre des consultations publiques de la Commission indépendante sur les caribous forestiers et montagnards par le Comité de protection des monts Chic-Chocs de la Réserve faunique de Matane, le 26 mai 2022.

Table des matières

1. Introduction
2. Le Caribou montagnard de la Gaspésie
 - 2.1 Le caribou dans l'économie d'ici
3. Urgence d'agir
 - 3.1 Les perturbations d'origine humaine, climatique ou naturelle
4. Recommandations du CPMCC
 - 4.1 Halte aux coupes forestières dans les vieilles forêts
 - 4.2 La protection et la restauration d'habitats
 - 4.3 La mise en enclos
 - 4.4 Le développement durable
5. Nos demandes pour la Commission
6. Conclusion
7. Annexes

Le Comité de protection des monts Chic-Chocs de la Réserve faunique de Matane (ci-après désigné le Comité ou le CPMCC) est un regroupement de citoyens bénévoles qui travaillent depuis 2007 à la protection de la nature sauvage des écosystèmes de la partie occidentale des monts Chic-Chocs, en continuité avec le Parc national de la Gaspésie. Avec la collaboration de chercheurs et de spécialistes du vivant¹, nous organisons des inventaires terrain pour mieux documenter la présence d'espèces à statut sur le territoire, dont la Grive de Bicknell et d'autres oiseaux nicheurs, les papillons, les chauves-souris, la flore (plante vasculaire) et les bryophytes présentes dans ces milieux. Il importe de souligner qu'une partie des données connues et utilisées actuellement par les différents ministères de l'instance provinciale sont le fruit de notre travail. Nous poursuivons toujours nos recherches afin d'acquérir des connaissances sur d'autres espèces (voir annexes 1, 2 et 3). Les actions du Comité incluent la documentation scientifique des espèces à statut de ces écosystèmes, la représentation politique du projet de protection, la création d'un réseau d'appuis, le dépôt d'une pétition de près de 10 000 signataires à l'Assemblée nationale du Québec en 2010, ainsi que plusieurs autres interventions.

Intention

Le Comité s'adresse aujourd'hui à cette Commission au nom des 4200 citoyens, ainsi que des 50 organismes, politiciens et scientifiques qui nous appuient et nous supportent dans la présente démarche. Le Comité, toute comme la population du Québec, demeure en attente d'un plan d'action gouvernemental pour l'aménagement et la restauration de l'habitat du Caribou montagnard de la Gaspésie depuis 2016. Depuis cette date, nous assistons effectivement à des reports constants d'un plan viable, alors que le nombre de caribous, lui, continue dramatiquement de décliner dû à des actions dommageables pour sa protection, telles les coupes forestières récemment faites au mont Blanche Lamontagne dans un secteur occupé par une harde de caribous et de surcroît, un secteur de mise bas.

Il y a urgence d'agir. Le *ministère de la Forêt, de la Faune et des Parcs* (ci-après désigné par le Ministère ou le MFFP) donne l'impression de se traîner les pieds et la présente Commission aurait dû se tenir il y a déjà plusieurs années. Notre confiance envers le MFFP et son ministre est grandement éprouvée par tout ce qui est rapporté dans les médias. Son credo semble être : on ne fait rien qui puisse occasionner des pertes d'emploi dans la foresterie. De plus, il nous apparaît, dans le contexte actuel des choses, contre nature d'avoir dans un même ministère ces différentes composantes (forêt et faune). En attendant ses conclusions, il est impératif que des actions visant à assurer la protection du Caribou montagnard de la Gaspésie soient mises en place dès maintenant.

Nous vous présentons dans ce mémoire un résumé des données actuelles, les constats qui s'imposent et nos recommandations pour la protection du Caribou montagnard de la Gaspésie.

¹ Ornithologues, botanistes, spécialistes des bryophytes et lépidoptériste (spécialiste des papillons), pour ne mentionner que ceux-ci.

2. Le Caribou montagnard de la Gaspésie

Ce mémoire traite principalement du Caribou montagnard de la Gaspésie, comme il s'agit de l'espèce présente sur notre territoire. Malgré plusieurs similitudes quant à leur rétablissement, cette population de caribous diffère effectivement de celle du Caribou forestier de la Côte-Nord, du Saguenay-Lac-Saint-Jean ou de l'Abitibi-Témiscamingue.

Le Caribou montagnard de la Gaspésie présente des caractéristiques génétiques, morphologiques ou comportementales distinctes, ce qui lui permet d'être mieux adapté aux conditions de son habitat et le catégorise comme un écotpe différent des autres caribous du Québec. Le Caribou montagnard de la Gaspésie fréquente les hauts sommets des massifs des Chic-Chocs et des monts McGerrigle, en plus des sommets dénudés et de la forêt de résineux matures environnante qui constituent une composante importante de son habitat.

Le Caribou montagnard de la Gaspésie dispose actuellement de secteurs où il n'y a pas d'aménagement forestier, comme dans les aires protégées² qui représente environ 1000km², soit une superficie nettement insuffisante pour assurer son rétablissement. Pourtant, l'approche du Québec pour le maintien d'une population de caribous se fonde sur de vastes territoires de l'ordre de plus de 5 000 km² et sur le maintien à l'intérieur de ceux-ci de grands massifs forestiers faiblement perturbés.

Toutefois, comme une grande partie de la forêt publique a été attribuée à des industriels forestiers et est très fortement exploitée depuis quelques années, les territoires fréquentés par les populations de Caribou montagnard de la Gaspésie sont aujourd'hui de faible superficie. On parle d'environ 2500 km² d'habitat avec différents niveaux de perturbation seulement et cela doit être pris en compte par la Commission.

2.1 Le caribou dans l'économie d'ici

L'existence et la présence des caribous sur notre territoire, vestige vivant des ères glaciaires, est un produit phare pour l'industrie touristique. Le caribou a donc une valeur économique certaine, mais qui n'est pas évaluée dans les scénarios proposés par le MFFP.

La notoriété du Parc national de la Gaspésie et des réserves fauniques environnantes ne serait ainsi plus la même si cette population disparaissait.

La réputation de destination nature du Québec et particulièrement de la Gaspésie s'en trouverait ternie.

3. Urgence d'agir

Le déclin des populations de caribous est alarmant.

² Aires représentant 800 km² au Parc national de la Gaspésie, en plus d'un projet d'aire candidate de 202 km²

En effet, un taux de survie faible des femelles adultes combiné à un faible taux de recrutement place inévitablement les populations dans une situation précaire. Nous citons le Ministère : « Le nombre de caribous a considérablement chuté au cours des dernières années. La majorité des populations est en déclin ou dans un état précaire ».

L'évaluation de la tendance démographique confirme le déclin actuel dans les diverses populations : les populations de caribous forestiers de Val-d'Or, de Charlevoix ainsi que la population de Caribous montagnards de la Gaspésie. Tous font ainsi face à un risque élevé d'extinction.

Plusieurs facteurs ont été reconnus pour expliquer cette situation.

3.1 Les perturbations d'origine humaine, climatique et naturelle

Le Ministère déclare que les aires de distribution sont et seront influencées par les changements globaux, tels que les perturbations d'origine humaine de l'habitat naturel du caribou.

La modification et la perte de l'habitat du caribou sont causées par des perturbations d'origine humaine (comme les coupes forestières), climatique et par des perturbations naturelles (comme les feux de forêts ou encore les épidémies de la Tordeuse des bourgeons de l'épinette (ci-après désignée par TBE)).

Il est clairement établi que la principale menace pour les populations de Caribous forestiers et montagnards au Québec et au Canada est la perte et la dégradation de l'habitat générées par les activités anthropiques et la prédation accrue qui en découle.

Selon les recherches menées par Martin-Hugues Saint-Laurent et son équipe de l'UQAR, les perturbations naturelles ont effectivement un faible impact sur le Caribou montagnard de la Gaspésie. En revanche, l'augmentation du nombre de prédateurs du caribou (Ours noirs, loups et coyotes) découle principalement des perturbations humaines dans l'habitat, telles que la construction de routes et de chemins multiusagers (qui facilitent le déplacement de ces prédateurs) ou encore les activités récréatives, forestières et industrielles (qui peuvent stresser les caribous ou les amener à abandonner leur habitat). Le CPMCC est en accord avec ces constats.

4. Recommandations du CPMCC

La littérature scientifique est claire et une multitude de recommandations issues de scientifiques et de spécialistes sont émises depuis longtemps. Il est impératif que des actions se réalisent rapidement et de façon rigoureuse. Ne répétons pas l'exemple de la capture et la mise en enclos de mars 2022 qui ont dû être reportées pour une multitude de raisons, mais surtout dues à une méconnaissance du milieu montagnard et une mauvaise planification.

Parmi les stratégies envisagées par le MFFP pour la sauvegarde du caribou, voici les éléments retenus par le CPMCC : (1) l'arrêt des coupes forestières, (2) la restauration de l'habitat et (3) la mise en enclos. Le Comité suggère également (4) l'intégration du principe du développement durable.

4.1 Halte aux coupes forestières dans les vieilles forêts

Tel que divulgué par le MFFP, le niveau de perturbation forestière du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie se situe entre 70% et 80% pour nos secteurs : le CPMCC en déduit qu'il ne reste que 20% à 30% de forêt non perturbée.

Le Ministère présente deux scénarios à la population, le moins dommageable étant où il déclare qu'il conservera 35% de couvert forestier intact. Le CPMCC dénonce ce scénario, qui ne tient pas la route, parce qu'il ne reste actuellement que 20% à 30% de forêt non perturbée. Comment peut-on assurer le rétablissement de hardes de caribous avec un garde-manger appauvrie de 70 à 80% de son alimentation et de son abri? L'industrie forestière et le secteur forêt du MFFP sont allés trop loin : ils ont mis en péril la population de caribous en détruisant son milieu et cela, au profit de l'industrie forestière³.

Récemment, le Ministère a entrepris des consultations sur un *Plan d'aménagement spécial 2022-2023* (ci-après désigné par *PAS*) de récupération de bois affecté par la TBE et où il prévoit faire d'importantes coupes en altitude dans la portion ouest de l'aire de répartition du caribou. Au regard de la carte des coupes prévues dans le cadre du *PAS*, il est possible de constater que celle-ci se calque fidèlement à l'aire des vieilles forêts sur ce territoire. Ainsi, dans un effort de « récupération de bois de tordeuse », le MFFP coupera les dernières vieilles forêts. La forêt existe pourtant depuis des milliers d'années et a subi plusieurs épidémies, infestations et autres catastrophes naturelles au fil des années : cela ne l'a toutefois pas empêché de se régénérer, année après année. Les arbres morts par la tordeuse, s'ils ne sont pas récoltés, serviront ainsi à enrichir le sol forestier en créant de l'habitat pour la biodiversité associée aux vieilles forêts (chicots et bois mort couché), qui à leur tour serviront d'obstacle aux prédateurs des caribous lors de leurs déplacements en plus de permettre la germination des arbres.

Il est essentiel de protéger l'ensemble des vieilles forêts en altitude et ce, jusqu'au Lac Matane. Les coupes forestières doivent cesser immédiatement dans l'habitat du Caribou montagnard de la Gaspésie, le temps que les spécialistes de la faune et les spécialistes de la forêt mettent de l'avant des stratégies pour la sauvegarde de cette espèce emblématique de la Gaspésie.

³ Le Comité se questionne d'ailleurs sur le côté éthique des hauts fonctionnaires du MFFP, secteur forêt. Nous croyons qu'une enquête publique serait nécessaire pour faire la lumière sur les us et coutumes de ce ministère.

Stratégie

La future stratégie de coupes forestières doit permettre d'assurer le rétablissement de l'ensemble des populations de caribous, sans égard aux efforts à consentir. À l'heure actuelle, on ne peut plus se permettre de perdre d'autres éléments de la biodiversité. L'habitat du Caribou montagnard de la Gaspésie a suffisamment été perturbé depuis les années 1900 : il faut que cette situation cesse immédiatement.

À cela, nous ajoutons qu'il faut diminuer fortement les perturbations humaines dans l'habitat du caribou. Il est intéressant de comparer les mesures de protection mises de l'avant par le Ministère secteur faune à l'intérieur des enclos (soit l'absence de bruit la réduction au minimum de la présence humaine, la protection contre les prédateurs, etc.), tandis que dans l'aire de répartition du caribou il y a construction de chemins et des coupes 24h/24h. Ces chambardements sont des sources de nuisances qui occasionnent des dérangements par le bruit des machines et le transport du bois. En conséquence de cela : perte d'habitat pour le caribou, diminution du garde-manger, accès pour les prédateurs, etc. En proposant des mesures pour respecter le caribou mis en enclos, mais en faisant tout le contraire pour les caribous dans leur habitat naturel, on peut affirmer que cela représente deux poids deux mesures difficilement compréhensible.

Il faut remettre en question les droits de coupe en terre publique consentis par notre gouvernement et corollairement, remettre en question le tabou de la possibilité forestière. Le mode d'attribution de la forêt publique doit-être revu car ce que l'on constate à l'échelle du Québec, ce sont des situations de monopole. Il faut que la vision de la forêt publique change et qu'elle ne soit plus simplement regardée comme parterre potentiel de coupe vue en dollars, mais comme habitat hébergeant la biodiversité, en considérant tous les services écosystémiques rendus par celle-ci. L'exploitation forestière, qui peut être considérée légitime et nécessaire dans notre région, doit s'intégrer dans cette vision plus large.

Nous croyons que pour le Bas-Saint-Laurent et la Gaspésie, les conséquences socio-économiques d'une stratégie de protection du caribou basée sur la conservation des vieilles forêts seront faibles, car il reste suffisamment de bois dans certains secteurs publics et privés pour compenser ce manque. L'industrie devra s'adapter dans son mode de fonctionnement et ne pas tenir pour acquis que la forêt lui appartient uniquement, mais plutôt tenir compte des droits des autres utilisateurs de la forêt publique. Le domaine public est un bien et une richesse collective à préserver au bénéfice de tous.

Une foresterie transformée pour assurer la pérennité du caribou permettrait suffisamment de travaux d'aménagement forestier pour compenser une grande partie des pertes d'emplois anticipées. Ainsi, nous voyons que le défi de conserver les vieilles forêts et protéger les caribous est une occasion unique de transformation de la gestion de la forêt pour la rendre plus durable.

4.2 La protection et la restauration d'habitats

La protection de grands massifs d'habitats intacts et la restauration des habitats perturbés (telle que la fermeture et le reboisement de chemins forestiers) sont des mesures essentielles au maintien des populations de caribous. Des mesures de gestion temporaires peuvent aussi être mises en place en complémentarité, afin d'éviter la disparition d'une population ou de contribuer à son maintien à court terme, en attendant le retour de conditions d'habitat favorables au caribou.

Des mesures de protection et de restauration de l'habitat et la gestion des populations peuvent freiner le déclin et éviter la disparition de certaines populations de caribous à court terme. Nous croyons que la restauration de tous les habitats perturbés est essentielle, mais il serait important de laisser certains secteurs perturbés se régénérer de façon naturelle telle que le ferait la nature. La protection de grands massifs d'habitats intacts (vieilles forêts) et la restauration des habitats perturbés sont donc essentielles pour le maintien des populations de caribous.

4.3 La mise en enclos

Une autre mesure pour atténuer le déclin des populations de caribous est le recours aux enclos de maternité pour protéger temporairement des prédateurs les femelles caribous en gestation et leur progéniture.

Le CPMCC est en accord avec ces mesures, sauf qu'il y a absence de plan de gestion pour la remise en liberté des jeunes faons et de leurs mères dans le cas des enclos de maternité. La mise en enclos de l'ensemble ou d'une grande proportion d'une population de caribous (Val-D'or et Charlevoix) sans plan de libération pour la mettre à l'abri des prédateurs tel que présenté nous semble ainsi correspondre à une stratégie d'extinction planifiée.

4.4 Le développement durable

Le Ministère déclare que chaque mesure de protection de l'habitat du caribou mise en place est examinée afin d'en atténuer les conséquences pour l'industrie forestière : « le type de protection, la disponibilité des volumes de bois, en tenant compte des autres sources d'approvisionnement, sont vérifiés Les coûts d'approvisionnement et le déploiement de modalités de restauration sont également évalués. Des données économiques régionales sont aussi prises en compte ».

Voir la protection du caribou avec une telle approche va à l'encontre de l'utilisation écosystémique de la forêt publique et va à l'encontre du principe même de développement durable.

Le CPMCC rejette les deux scénarios présentés lors des audiences de la Commission, car ceux-ci n'assurent pas l'objectif premier qu'est la sauvegarde et la pérennité du caribou. De plus, s'ajoutent à cela les deux raisons suivantes : des données économiques incomplètes et aucun résultat des retombées économiques engendrées par les activités récréotouristiques que génère

le caribou. Le Ministère prend soin de préserver l'ensemble des emplois en foresterie, sans tenir compte des conséquences que cela entraînera sur l'habitat du caribou et sur notre industrie touristique.

À l'annexe 4, vous trouverez un modèle de développement durable que le CPMCC propose à la Commission.

5. Nos demandes pour la Commission

Nous demandons ainsi que cesse toute fragmentation de vieilles forêts, qui va à l'encontre des milieux favorables aux caribous. Ces vieilles forêts sont aussi l'habitat essentiel de plusieurs autres espèces en danger répertoriées dans les Chic-Chocs, pour ne nommer que le Garrot d'Islande, la Grive de Bicknell et la Musaraigne de Gaspé (voir annexes 1, 2 et 3). Les vieilles forêts sont de plus en plus rare dans le sud du Québec et la biodiversité associée aux vieilles forêts est celle que nous sommes en train de perdre actuellement. Ces parcelles de vieilles forêts, qui localement sont des sapinières à bouleau blanc, sont essentielles pour le maintien de la biodiversité qui lui est lié, dont l'un de ces représentants est le Caribou montagnard de la Gaspésie. De plus, les coupes viendraient sérieusement diminuer la biodiversité dans les montagnes, avant même que le processus d'établissement de la superficie de l'*Aire protégée des monts Chics-Chics de la réserve faunique de Matane* soit officiel. Si ces vieilles forêts et leur biodiversité ont déjà été détériorées par ces coupes, cela viendra rompre l'intégrité écologique de ces milieux.

Nous demandons également que cesse la construction de nouveaux chemins forestiers à usage unique strictement pour accéder à la matière ligneuse (TBE) dans le cadre du PAS dans l'aire de répartition du caribou. Ces coupes seront favorables à l'augmentation de la population d'originaux dans ces secteurs, ce qui occasionnera une augmentation des prédateurs et conséquemment, la destruction une fois de plus des milieux forestiers favorables au Caribou montagnard de la Gaspésie.

Nous demandons de ne pas faire de coupes à une altitude supérieure à 650 mètres. Au-delà de cette altitude, la saison de croissance est écourtée. Ces coupes vont ainsi à l'encontre de la gestion écosystémique de la forêt et ne permettent pas une régénération rapide de la forêt à cause des rigueurs du climat (froides et venteuses). Le Comité émet également des inquiétudes par rapport à la reforestation en épinette dans ces écosystèmes qui ne permettrait pas de recréer l'écosystème forestier original, soit la sapinière à bouleau blanc.

Nous demandons également d'interdire les coupes forestières en pentes fortes, car elles mettent en péril le sol organique forestier en place. Le sol exposé à une érosion accélérée engendre un effet négatif sur les lacs et rivières (incluant les rivières à saumon) par le lessivage et la sédimentation de la matière organique qui se dépose dans leurs lits. Mentionnons aussi l'effet barrière que représentent ces forêts dans les bassins versants des rivières Matane et Cap-Chat lors des crues d'eau, phénomène qui s'amplifie avec les changements climatiques.

Enfin, nous demandons que le gouvernement provincial indemnise la région pour l'effort et les coûts qu'elle engendra pour sauver le Caribou montagnard de la Gaspésie.

Conclusion

Il est urgent de passer à l'action. Il faut absolument sauver la population de Caribous montagnards de la Gaspésie. Si cette population disparaît, nous aurons raté une importante occasion de mettre en pratique le développement durable pour protéger la richesse de notre patrimoine naturel collectif. Il faudrait alors dire que nos actions de société ont réussi à exterminer une population qui nous a précédé sur le territoire et que nous nous sommes approprié la forêt sans égard pour les autres formes du vivant.

Les facteurs limitants et les menaces auxquels font face les populations de caribous sont bien documentés dans la littérature et font l'objet d'un consensus au sein de la communauté scientifique, en particulier pour ce qui est du rôle prépondérant des perturbations anthropiques de l'habitat et de la prédation accrue qui en découle. Les connaissances disponibles sur l'écologie du caribou et sur les facteurs de déclin des populations, ainsi que la poursuite et le raffinement du suivi des populations, permettent actuellement d'identifier les conditions nécessaires pour répondre aux besoins des caribous et pour assurer la pérennité des populations au Québec.

Dans ce contexte, pourquoi ne pas avoir débuté toute suite la mise en place de toutes ces mesures connues? Pourquoi une commission indépendante à ce moment? Est-ce pour perdre un an de plus? Si cette commission était nécessaire, elle était nécessaire à qui et pourquoi? Se poser la question c'est y répondre : si elle était si importante, elle aurait pu faire son travail en parallèle à la mise en place des solutions et ses conclusions auraient pu servir à bonifier et à faire des ajustements dans les stratégies mises de l'avant.

Le Comité de protection des monts Chic-Chocs de la Réserve faunique de Matane souhaite qu'une stratégie d'intervention soit mise en place au plus vite.

Avec toutes les solutions disponibles et accessibles, agissons dès maintenant pour l'avenir de nos caribous!

Annexes

Annexe 1. Plantes vasculaires à statut sur le territoire du CPMCC

Tableau 1 : Plante vasculaire à statut sur le territoire du CPMCC (Parc national de la Gaspésie jusqu'au Lac Matane)			
Source : Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de la Matanie			
Nom	Localisation	Canton	Désignation
<i>Antennaria rosea subsp. Pulvinata</i>	Mont Nicole-Albert	De Joffre	SEDMV
<i>Arnica lanceolata</i>	Mont Nicole-Albert	De Joffre	SEDMV
<i>Boechera retrofracta</i>	À proximité du Lac Matane	De Joffre et de Leclercq	SEDMV
<i>Calypso bulbosa var. americana</i>	Territoire	De Joffre et de Leclercq	SEDMV
<i>Campylopus schimperi</i>	Mont-Blanc	De Leclercq	SEDMV
<i>Cirsium muticum var monticulum</i>	Lac Nicol-Albert	De Faribault	SEDMV
<i>Cypripedium reginae</i>	Territoire	De Leclercq	
<i>Cystopteris laurentiana</i>	Lac Matane	Du Cuoq	SEDMV
<i>Dryopteris filix-mas</i>	Mont Frère du Nicol-Albert et mont Coleman	De Faribault	SEDMV
<i>Festuca altaica</i>	Mont Matawees	De Faribault	SEDMV
<i>Micranthes gaspensis</i>	Mont Coleman	De Faribault	SEDMV
<i>Moehringia macrophylla</i>	Mont au Sud-Ouest du Lac Matane	Du Cuoq	SEDMV
<i>Poa fernaldina</i>	Mont Matawees et Mont-Blanc	De Faribault et de Leclercq	SEDMV
<i>Potamogeton strictifolius</i>	Lac de la Tête et Lac Leclercq	De Leclercq	SEDMV
<i>Saxifraga nivalis var gaspensis</i>	Mont Blanc et Mont Coleman	De Leclercq et Faribault	SEDMV
<i>Woodsia alpina</i>	Mont Blanc	De Leclercq	SEDMV

* Ces sites sont localisés sur les TPI gérées par la MRC de la Matanie.

Modifications : 2009-11-17, R. 198-6-2009, a. 10; 2016-06-16, R. 198-11-2016, a. 8.6 et 8.7; 2016-11-30, R. 198-12-2016,

SEDMV = Susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable

Source : Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de la Matanie

Annexe 2. Plantes vasculaires à statut sur le territoire du CPMCC

Tableau 2 : Plante vasculaire à statut sur le territoire du CPMCC (Parc national de la Gaspésie au Lac Matane)			
Source : Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs			
Nom	Occurrence	Désignation	Particularité
<i>Arnica de Griscom ssp griscomii</i>	2 occurrences	Menacée	Endémique : 5 occurrences au Québec
<i>Saxifrage de Gaspésie</i>	2 occurrences	SEDMV	2 occurrences au Québec
<i>Gnaphale de Norvège</i>	3 occurrences	SEDMV	15 occurrences au Québec
<i>Chardon des montagnes</i>	2 occurrences	SEDMV	10 occurrences au Québec
<i>Pâturin de Fernald</i>	3 occurrences	SEDMV	7 occurrences au Québec
<i>Arnica à aigrette brune</i>	3 occurrences	Vulnérable	55 occurrences au Québec
<i>Séneçon fausse-cymbalaire</i>	2 occurrences	Menacée	6 occurrences au Québec
<i>Fétuque de l'Altaï</i>	2 occurrences	SEDMV	6 occurrences au Québec
<i>Arabette à fruits réfléchis</i>	1 occurrence	SEDMV	19 occurrences au Québec
<i>Sablina à grandes feuille</i>	1 occurrence	SEDMV	18 occurrences au Québec
<i>Polystic faux-lonchitis</i>	2 occurrences	SEDMV	44 occurrences au Québec

SEDMV = Susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable

Source : Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs

Dans son *Analyse de carence pour la région administrative du Bas-Saint-Laurent*, le Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) rapporte la présence de trois occurrences prioritaires non protégées dans le secteur situé à l'Ouest du territoire d'intérêt de la rivière Cap-Chat (Chic-Chocs) et dans l'Aire projetée près du Mont Blanc : *Arnica à aigrette brune* (v), *Pâturin de Fernald* et *Saxifrage de Gaspésie*. Ceci sans compter toutes les occurrences non prioritaires et non protégées rapportées dans ce secteur.

Annexe 3. Bryophytes

Trois espèces rares et remarquables ont été récoltées sur le territoire de la réserve faunique de Matane. De plus des espèces phytogéographiquement intéressantes ont été rencontrées durant la campagne. Au total, ce sont de 173 taxons répertoriés dont 43 Hepaticae et 130 Musci. L'ensemble de ces espèces se retrouvent sur le territoire que revendique le CPMCC.

Tableau 3 : Bryophytes	
Nom	Désignation
<i>Aneura maxima</i> (hépatique)	Espèces rares et remarquables
<i>Didymodon asperifolius</i> (mousse)	Espèces rares et remarquables
<i>Scapania brevicaulis</i> (hépatique)	Espèces rares et remarquables

Source : Société québécoise de bryologie (7 octobre 2016). *Bryophytes de la Réserve faunique de Matane (Québec, Canada)*. Le pagea no. 13. 5 pages. Repéré à : <https://www3.mffp.gouv.qc.ca/faune/especes/menacees/fiche.asp?noEsp=27#:~:text=En%20mars%20005%2C%20l'aigle,menac%C3%A9es%20ou%20vuln%C3%A9rables%20du%20Qu%C3%A9bec>

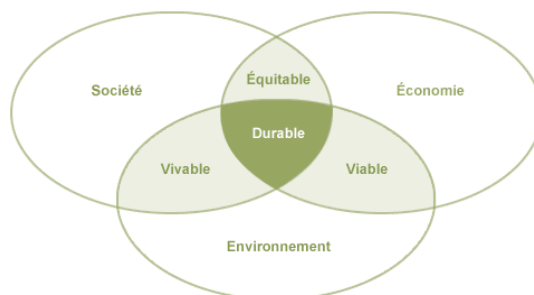
Tableau 4 : Espèces fauniques à statut sur le territoire			
Nom	Espèce faunique	Désignation au Québec	Date de désignation
<i>Rangifer tarandus caribou</i>	Caribou des bois, écotype montagnard	Menacé, population de la Gaspésie	Octobre 2009
<i>Catharus bicknelli</i>	Grive de Bicknell	Vulnérable	Octobre 2009
<i>Aquila chrysaetos</i>	Aigle royal	Vulnérable	Mars 2005
<i>Haliaeetus leucocephalus</i>	Pygargue à tête blanche	Vulnérable	Septembre 2003
<i>Bucephala islandica</i>	Garrot d'Islande	Vulnérable	Octobre 2009
<i>Histrionicus histrionicus</i>	Arlequin plongeur, population de l'Est	Vulnérable	Octobre 2009
<i>Sorex gaspensis</i>	Musaraigne de la Gaspésie	Susceptible d'être désignée espèce menacée ou vulnérable	
<i>Myotis lucifugus</i>	Petite chauve-souris brune	En voie de disparition	(COSEPAC)
<i>Myotis septentrionalis</i>	Chauve-souris nordique	En voie de disparition	(COSEPAC)
<i>Margaritifera margaritifera</i>	Mulette perlière	Susceptible d'être désignée	

Source : Gouvernement du Québec (2021). *Liste des espèces fauniques menacées ou vulnérables au Québec*. Repéré à : <https://www3.mffp.gouv.qc.ca/faune/especes/menacees/fiche.asp?noEsp=27#:~:text=En%20mars%20005%2C%20l'aigle,menac%C3%A9es%20ou%20vuln%C3%A9rables%20du%20Qu%C3%A9bec>

Annexe 4. Le concept de développement durable vu par le CPMCC

Le CPMCC trouve intéressant de revenir à la base de ce qu'est le développement durable et de le voir d'une autre façon que la façon traditionnelle, représenté ci-dessous.

Figure 1. La combinaison des 3 éléments du DD

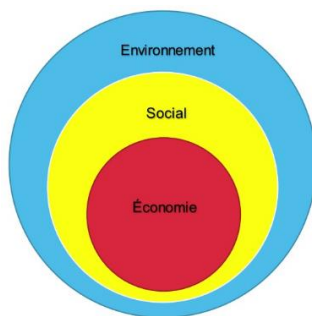


Nous vous suggérons ainsi d'utiliser une autre approche concernant le développement durable (ci-après désigné comme le DD), à savoir la marginale.

Ce modèle dispose différemment les 3 piliers du DD habituellement présentés. Pour bien apprécier ce modèle, il faut quelques explications. Commençons par la définition de l'économie. Selon le correcteur Antidote, l'économie est l'« ensemble des activités de production, de distribution et de consommation des ressources, des biens d'une collectivité. » L'économie est donc une activité d'une collectivité. Cette collectivité – ou société – produit, distribue et consomme des ressources, qu'elle trouve dans l'environnement.

L'économie n'existe pas sans société ni environnement. Les sociétés ont besoin d'un endroit où vivre et se nourrir, ce que l'environnement leur donne. Enfin, l'environnement (la Terre) pourrait très bien exister seul, sans société ni économie. En combinant le tout, on obtient le dessin suivant :

Figure 2. La marginale



Cette définition met l'environnement comme étant l'élément le plus important du développement durable. C'est une définition qui est moins appréciée, probablement puisqu'elle nous rappelle notre dépendance à l'environnement. Elle est parfois interprétée comme étant antiéconomique. Pourtant, cette définition nous rappelle simplement que l'économie est une création de nos sociétés, et non un absolu⁴ ».

Le CMPCC est d'avis qu'en préconisant la marginale cela nous amène à partager la réflexion de Michel Leboeuf biologiste qui utilise lui aussi cette représentation graphique et la commente dans son volume : « Nul humain et nulle corporation ne sont au-dessus de la nature; et aucun humain ni aucune corporation ne sont au-dessus de la loi. Dans un pareil modèle de hiérarchisation où les différents types de droits sont emboîtés les uns dans les autres, les gouvernements, les entreprises et les organisations non gouvernementales ne pourraient qu'agir en synergie, et non en conflit d'usage, pour maintenir la cohésion de l'ensemble. Assurément, accorder à la nature et à ses composantes une personnalité juridique servirait à rendre véritablement durable ce nouveau modèle de développement⁵ ».

⁴ Tiré d'un article de Myriam de Grandpré, paru le 1 septembre 2017.
Références : Gouvernement du Québec (2017). *À propos du développement durable*. Repéré à : <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/developpement/definition.htm>

⁵ Michel Leboeuf (2020). *Le dernier caribou*. Édition Multimondes, 245 pages